

3 copies + 1 copie
Compte 30759

Département
de la Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

VILLE DE ROYAN

Réunion du mercredi 1er Juillet 1959

OBJET :

Affichage Municipal

50122

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le 1er Juillet à 20 h 30
le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations
faites le 24 Juin 1959.

Etaient présents : MM. Hubert Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue, Mongrand, Reix, Lamussé, Guillaud, Biscaye, Lamouche, Flahaut, Massé, Borland, Pouget, Mouchot, Fontanille, Nartreau, Melle Fouché, MM. Gachet, Menant, Bouchet, Bujard, Galland, Bétous, Charboulan.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du
Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par lettre en date du 8 Juin M. Dumand, concessionnaire de l'affichage Municipal demande l'autorisation de placer douze chevalets complémentaires d'affichage afin de satisfaire aux demandes de ses clients (notamment cinéma, Sporting, Sports, etc....)

Ces chevalets feraient l'objet d'une redevance annuelle de 4.500 frs
chacun, soit 12 x 4.500 = 54.000 frs.

D'autre part, un emplacement de 89 m 50 par 4 m pourrait être concédé sur le port pour l'affichage de publicité intéressant les commerçants se rapportant à la vie du port (pêche, bateaux, filets, voilerie, etc...) et pour l'affichage des spectacles, à l'exclusion de tous autres. La redevance annuelle serait fixée à 25.000 frs.

Le Conseil Municipal

Vu la demande présentée par M. Dumand, Afficheur Municipal

décide

- d'autoriser M. Dumand à procéder à la pose de 12 chevalets d'affichage qui seront installés :
- Bd Garnier (Face La Figuerais)
- " (face Maguelonne)
- " (face Cottage Fleuri)
- " en face la Station Vespa
- Crus de l'Europe - Tache Verte (2)
- Rue République : face boulangerie Néchevie
- " face pâtisserie Quentin
- Le Port près Tamisier
- Garden Tennis
- Plage du Chay
- Plage du Pigeonnier

qui feront l'objet d'une redevance annuelle unitaire de 4.500 frs, soit 54.000 frs.

- d'autoriser M. Dumand à utiliser sur le blockhaus situés Quai Nord du Port un emplacement de 9 m 50 de long sur 4 m de hauteur dont une partie sera réservée pour l'affichage commercial dont l'activité se rapporte au port et le surplus pour l'affichage des spectacles de fêtes à l'exclusion de tous autres

Cette concession fera l'objet d'une redevance annuelle de 25.000 frs.

- de donner mandat à M. le Maire de bien vouloir signer l'avenant au contrat devant intervenir

- que pour l'année 1959 le montant de ces nouvelles redevances sera réduit de 50 %

approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



V U

ROCHEFORT S/MER le 27 Juillet 1959
LE SOUS PREFET
signé: L.VOCHEL

POUR COPIE CONFORME
MAIRIE DE ROYAN, le 29 Juillet 1959

PR LE MAIRE
L'ADJOINT DELEGUE,



M. MATRAS